

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3776

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Vaise - Quais du Commerce et Paul Sédaillan - Projet d'aménagement du bas-port de Saône - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La libération de l'emplacement de l'ancienne centrale à béton à Vaise, quais du Commerce et Paul Sédaillan, à la suite du départ de cette activité, offre la possibilité d'ouvrir cet espace de bord de Saône au public après une restauration indispensable.

Cette opération se situe dans l'objectif global de reconquête des bords de fleuve de l'agglomération au bénéfice des habitants.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée, après mise en concurrence, au cabinet In Situ.

Ce projet d'aménagement prévoit :

- l'installation de gabions pour le confortement du haut du quai en remplacement des enrochements actuels assez disgracieux et pour l'habillage des berges cimentées du ruisseau de Rochecardon à son débouché sur la Saône,
- la réfection du revêtement de la rampe d'accès en béton désactivé et la reprise de l'accès depuis la voirie,
- la restauration, en béton, de la rampe de mise à l'eau pour les bateaux,
- la réalisation d'un nouveau revêtement pour le bas-port comprenant des dalles engazonnées en bordure de quai pour les circulations et des parties enherbées sur l'espace restant,
- la création d'une roselière sur la partie amont, en descente jusqu'à la Saône,
- quelques plantations d'arbres et végétaux bas, près du mur de soutènement de la voirie,
- l'installation de bancs et de matériels d'éclairage identiques à ce qui existe déjà sur d'autres bas-ports de la Saône déjà réaménagés,
- la création d'un escalier double, qui enjambe le ruisseau de Rochecardon, reliant ainsi les deux parties de ce bas-port avec le trottoir de voirie situé au droit du futur débouché du jardin des Saules prévu dans le cadre de la ZAC de l'Industrie.

Comme prévu dans le Plan bleu, cet aménagement sera complété, dans le cadre des activités fluviales, par l'installation d'un ponton permettant l'accueil des bateaux. Ce ponton sera situé en partie sud du bas-port près de la rampe de mise à l'eau.

Le coût des travaux d'aménagement du bas-port est estimé à 360 000 € TTC.

La dévolution de ces travaux fera l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Conformément au contrat d'agglomération, la région Rhône-Alpes subventionnera, à hauteur de 20 %, cette opération.

Compte tenu des enjeux et de la complexité de cette opération, et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la ville de Lyon demandera à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relève normalement de son attribution (aménagement paysagers, éclairage public).

En contrepartie, la ville de Lyon versera une participation financière dont le montant et les modalités de versement seront précisés dans une convention à passer à cet effet et qui sera soumise au Conseil ultérieurement.

Circuit décisionnel: ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 17 octobre 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement du bas-port de Saône, quais du Commerce et Paul Sédallian, pour un coût de travaux estimé à 360 000 € TTC, avec une participation de la Région à hauteur de 72 000 €.

2° - Autorise monsieur le président à solliciter la subvention auprès de la Région.

3° - L'opération Lyon 9° : aménagement du bas-port de Saône, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, pour un montant de 360 000 € en dépenses et de 72 000 € en recettes à prévoir en crédits sur l'année 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,